

tralisation régionale des activités des organismes des Nations Unies est importante.

29. M. DURÁN (Observateur du Chili), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit qu'à sa seizième session la CEPAL a adopté quelques résolutions importantes et a contribué de manière non négligeable à l'évaluation de la Stratégie internationale du développement. Bien que la situation économique et commerciale de la région se soit améliorée, ces progrès restent limités et il y a toujours une disparité entre les taux de croissance des pays d'Amérique latine, la répartition des revenus n'est pas satisfaisante et la dépendance des pays de la région à l'égard des marchés internationaux reste excessive. L'Amérique latine continue à avoir besoin de la coopération internationale dans tous les domaines. Toutes les décisions importantes adoptées par la communauté internationale, notamment la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, doivent être pleinement appliquées à l'Amérique latine. Il importe également d'opérer rapidement une réforme du système monétaire international, dans laquelle les DTS seront utilisés pour accorder une assistance additionnelle au développement et où la priorité ira aux problèmes posés par un endettement excessif.

30. La délégation chilienne a noté avec plaisir que le secrétariat de la CEPAL a été réorganisé de manière à mieux lui permettre de s'acquitter de ses nouvelles tâches; elle a également noté avec satisfaction les nouvelles dispositions prises pour les réunions des secrétaires exécutifs.

31. M. QUÉGUINER (Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime) dit que l'OMCI s'intéresse beaucoup aux travaux des commissions régionales. Avec l'aide du PNUD, elle a commencé à nommer des conseillers régionaux dans les diverses régions. Cela permettra de renforcer les liens qui existent déjà entre l'OMCI et les commissions régionales et aidera l'OMCI à s'attaquer d'une manière plus coordonnée aux problèmes de transports maritimes qui se posent dans les régions. Une mission commune CEA/OIT/OMCI/CNUCED vient de se rendre dans plusieurs pays d'Afrique afin de cerner leurs problèmes et d'y trouver des solutions intégrées. Il a été proposé qu'après l'entrée en fonctions des conseillers régionaux de l'OMCI pour l'Amérique latine, l'Asie occidentale, et l'Asie et le Pacifique, des dispositions complémentaires soient prises pour assurer leur coopération avec les commissions régionales intéressées.

La séance est levée à 16 h 30.

1969^e séance

Mardi 15 juillet 1975, à 10 h 45

Président : M. I. A. AKHUND (Pakistan)

E/SR.1969

Hommage à la mémoire de M. Cordier, ancien secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies

1. Le PRÉSIDENT exprime à la délégation des Etats-Unis d'Amérique les vives condoléances du Conseil économique et social à l'occasion du décès, survenu il y a deux jours à New York, de M. Cordier et la prie de transmettre ces condoléances à son gouvernement ainsi qu'à la famille de M. Cordier.

2. M. FERGUSON (Etats-Unis d'Amérique) remercie le Président et les membres du Conseil économique et social de l'hommage qu'ils viennent de rendre à la mémoire de M. Cordier, dont la mort endeuille le monde entier.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération régionale (*suite*) [E/5608/Rev.1, E/5608/Add.1, E/5619, E/5651, E/5656, E/5657 et Corr.2, E/5658, E/5700, E/5721, E/5722, E/5723, E/L.1665]

3. M. ŽIŽKA (Tchécoslovaquie) déclare que, d'après l'expérience acquise par la Tchécoslovaquie à la CEE, la

délégation tchécoslovaque voit dans les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies un instrument important pour favoriser et développer la coopération entre les pays.

4. Elle a écouté avec intérêt les déclarations des secrétaires exécutifs des commissions régionales (1966e et 1967e séances) et examiné tous les documents présentés au titre du point 4 de l'ordre du jour. Elle a noté que les commissions régionales ont obtenu de nombreux résultats positifs qui ont permis de développer la coopération multilatérale et de favoriser le développement économique et social des pays, en particulier des pays en voie de développement.

5. En ce qui concerne plus précisément les activités de la CEE, la délégation tchécoslovaque est d'accord, en général, avec les observations du Secrétaire exécutif de la Commission en ce qui concerne les quatre activités prioritaires (commerce, coopération scientifique et technique, projection et planification à long terme et environnement), ainsi qu'en ce qui concerne les autres activités principales.

6. A sa trentième session, il y a deux mois, la Commission a examiné les travaux de l'année passée et a approuvé son

prochain programme de travail. Le Président de la Commission a rappelé, à cette occasion, que l'on fêtait le trentième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale et de l'effondrement du fascisme et il a souligné qu'aucune coopération internationale n'était possible si l'on ne renforçait pas la paix et la sécurité. Grâce aux efforts de l'URSS et des autres pays socialistes, la tension internationale diminue et la coopération internationale entre les pays dotés de systèmes différents se développe. On peut se féliciter particulièrement de la réussite sans précédent que constitue la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et les pays socialistes espèrent, quant à eux, que les résultats de cette conférence créeront des conditions favorables à la coopération internationale, notamment dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe, comme l'a indiqué le Secrétaire exécutif de la Commission.

7. Le renforcement de la paix et le développement de la coopération entre les Etats membres de la Commission auront aussi des répercussions importantes dans les autres régions : en effet, les autres commissions régionales peuvent utilement tirer parti de l'expérience acquise, et la délégation tchécoslovaque est favorable, quant à elle, à la proposition du Secrétaire exécutif de la Commission, qui vise à resserrer les liens avec les autres commissions régionales en vue de réaliser le nouvel ordre économique international, grâce à des échanges de documents, de données d'expérience et de services d'experts, à des recherches communes, etc.

8. Certaines délégations ont évoqué la crise économique qui touche la région de la CEE et le monde entier, et qui se manifeste par des inégalités en matière de balance des paiements, par l'extension du chômage et par des pressions inflationnistes, notamment. Cela est vrai pour les économies capitalistes, mais pas pour les pays socialistes qui appliquent avec succès, dans le cadre du CAEM, un programme complet d'intégration économique.

9. La délégation tchécoslovaque pense que la CEE doit rester, dans l'avenir, un instrument de coopération mutuelle entre les pays dotés de systèmes économiques et sociaux différents. Les activités de la Commission seront appelées à s'intensifier, notamment dans les quatre domaines prioritaires évoqués, mais aussi dans des domaines nouveaux, en fonction des résultats de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

10. La délégation tchécoslovaque est convaincue que l'on parviendra, dans le cadre de la Commission, à développer la coopération, à surmonter les obstacles et à résoudre certains problèmes, notamment en ce qui concerne les échanges commerciaux Est-Ouest. Il est certain que la CEE et les autres commissions régionales contribueront de façon importante, dans le système des Nations Unies, à favoriser la coopération entre tous les pays et leur développement.

11. M. HAMID ABDEL GHANI (Egypte) fait savoir que sa délégation est prête à appuyer les recommandations soumises au Conseil par les cinq commissions régionales, sur la base de leurs rapports annuels, en ce qui concerne les activités des commissions qui intéressent non seulement le développement de chaque pays, mais en particulier la coopération régionale et internationale.

12. La délégation égyptienne est également favorable aux mesures visant à renforcer le rôle des commissions régionales par une décentralisation opérationnelle et administrative. A sa cinquante-septième session, le Conseil économique et social a recommandé au Secrétaire général, en consultation avec l'Administrateur du PNUD, de prendre les mesures voulues pour confier aux commissions le rôle d'organisations chargées de l'exécution pour des projets de caractère régional [résolution 1895 (LVII)]. Mais, de l'avis de la délégation égyptienne, il faudrait que cette décentralisation s'effectue selon certains critères et certains principes, en veillant à la réalisation effective du PNUD dans son ensemble. Quant à la décentralisation administrative, surtout dans le domaine du personnel, le Conseil pourrait demander à la Commission de la fonction publique internationale d'étudier les possibilités, notamment en ce qui concerne le recrutement local du personnel de niveau élevé.

13. Cette autonomie opérationnelle et administrative doit permettre de renforcer, dans une certaine mesure, les commissions régionales. Il n'en reste pas moins que les activités de ces commissions doivent se rattacher aux activités globales du système des Nations Unies en vue de l'établissement du nouvel ordre économique international. Les secrétaires exécutifs sont d'ailleurs bien conscients de l'importance de cet élément et ils ont souligné, dans le rapport sur leurs réunions de 1975 (E/5700), qu'il fallait davantage avoir recours au système des Nations Unies pour réaliser le nouvel ordre économique, en particulier par le truchement des commissions régionales, qui peuvent servir de lien entre les politiques économiques nationales et globales.

14. Le Conseil économique et social doit fournir, dans ce domaine, des directives générales aux commissions régionales en matière de collecte des informations, d'analyse, d'évaluation et d'élaboration des politiques régionales, soit à la session actuelle, soit à la prochaine.

15. Par ailleurs, il faudrait développer les activités des commissions régionales en matière d'information, afin de familiariser les individus et les milieux influents avec les principes du nouvel ordre économique international et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. On peut se demander, en effet, si les hommes politiques, les responsables de l'information, voire les enseignants, sont suffisamment au fait de ces problèmes pour pouvoir les porter à la connaissance de l'opinion. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine et les commissions régionales pourraient jouer un rôle utile, à condition de disposer des moyens et des ressources voulus. La délégation égyptienne propose donc aux secrétaires exécutifs d'inscrire ce problème à l'ordre du jour de l'une de leurs réunions à venir et de tenir le Conseil économique et social informé.

16. En ce qui concerne la CEA, à laquelle appartient l'Egypte, la délégation égyptienne rappelle qu'elle est favorable aux résolutions adoptées par la Commission à la troisième réunion de la Conférence des ministres (douzième session de la Commission), notamment aux résolutions 254 (XII) et 255 (XII) qui visent à amender le règlement intérieur et le mandat de la Commission afin de pouvoir inviter les mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA à participer aux débats. Ces deux résolutions

s'inscrivent d'ailleurs dans le cadre du mouvement de libération africaine auquel on assiste depuis une vingtaine d'années.

17. Neuf pays africains seulement participaient à la première réunion de la Commission et six d'entre eux n'étaient indépendants que depuis très peu de temps. Aujourd'hui, le Mozambique, l'Angola et les îles du Cap-Vert ont accédé à l'indépendance et la Commission groupe 42 Etats africains souverains, tandis qu'un petit nombre de pays luttent encore pour leur libération. C'est dans un sentiment de responsabilité internationale envers ces peuples que la délégation égyptienne est favorable à l'invitation des mouvements de libération nationale par la Commission, en attendant qu'ils accèdent à l'indépendance et puissent participer de plein droit aux travaux de la Commission.

18. Nul doute que le Conseil économique et social accueillera favorablement la résolution 12 (II) adoptée à l'unanimité par la CEA en vue d'accorder à l'Organisation de libération de la Palestine le statut d'observateur permanent auprès de la Commission. On peut également se féliciter de la résolution 253 (XII) concernant l'inclusion de l'arabe parmi les langues de travail de la Commission, dont huit membres ont l'arabe pour langue officielle.

19. La CEA devrait orienter ses activités vers l'instauration du nouvel ordre économique international. La résolution 256 (XII) de la CEA prévoit les mesures à prendre en vue d'élaborer des programmes orientés vers l'action dans des domaines tels que ceux des ressources naturelles, de l'industrialisation et du transfert des techniques. Ces programmes visent des objectifs conformes aux principes énoncés et aux mesures d'exécution envisagées dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

20. D'autres commissions régionales ont adopté des résolutions analogues demandant des mesures de mise en œuvre de programmes qui contribueront à l'instauration du nouvel ordre économique international. L'Egypte appuie toutes ces résolutions.

21. A propos de la sécheresse qui a frappé certains pays de façon tragique, le représentant de l'Egypte souligne qu'à une époque de progrès technique et de prévisions économiques et de planification allant jusqu'à l'an 2000 et au-delà, le destin de l'homme ne peut être abandonné entièrement aux caprices de la nature. Les problèmes de la désertification, par exemple, devraient être traités avec les moyens de la technique moderne. La délégation égyptienne prend note avec satisfaction de la résolution 280 (XII) de la CEA relative au centre de télédétection pour l'Afrique. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'est déclaré satisfait de cette résolution et prêt à aider à la mise en place du centre de télédétection. Il est en effet conscient que les techniques de télédétection des ressources terrestres permettront vraisemblablement à l'avenir de révolutionner l'économie des pays si on les applique à l'agriculture, à la foresterie, à la pêche, aux ressources en eau et à la découverte des ressources terrestres. Le représentant de l'Egypte exprime donc l'espoir que, lors de l'examen par le Conseil du prochain

rapport de la CEA, ce centre fonctionnera pour le plus grand bien du continent africain.

22. La délégation égyptienne accueille aussi avec satisfaction la résolution 281 (XII) sur la radio-télévision par satellite qui pourrait être utilisée dans le domaine de l'éducation et du développement. Elle pense que le Secrétaire exécutif, qui était prié de prendre les mesures nécessaires pour la mise en place de ce système, tirera profit des mesures déjà adoptées par l'Inde pour la création d'un tel système.

23. On parle tout naturellement aujourd'hui de l'espace extra-atmosphérique; une grande expérience va être tentée dans l'espace entre cosmonautes des Etats-Unis d'Amérique et cosmonautes de l'Union soviétique. L'Egypte félicite ces deux pays de cette grande entreprise et espère que leur coopération dans ce domaine sera profitable à l'humanité tout entière.

24. Pour terminer, le représentant de l'Egypte parle de la plus jeune des commissions régionales, la CEA. Son secrétaire exécutif a fait un compte rendu éloquent de ses activités et exposé la situation économique et sociale de la région. L'Egypte n'a pas assisté à la deuxième session de cette commission, mais elle a lu son rapport (E/5658) avec la plus grande attention et elle approuve son programme de travail qui englobe une gamme d'activités intéressant les Etats membres de la Commission et l'ensemble de la région. Le Gouvernement égyptien est prêt à aider à l'exécution de ce programme en fournissant une assistance technique. Si l'Egypte suit avec autant d'intérêt les travaux de cette commission, c'est qu'elle se trouve plus ou moins située dans la région du Sinaï. Par ailleurs, la plupart des pays membres de cette commission ont accueilli un grand nombre d'Egyptiens ayant une formation très complète. Beaucoup de ces Egyptiens devraient participer à la mise en œuvre du programme de travail de la Commission et aider, plus généralement, au développement des pays arabes.

25. M. EHSASSI (Iran) dit combien la délégation iranienne a apprécié les exposés très instructifs des secrétaires exécutifs des commissions régionales, qui devraient contribuer à une meilleure compréhension des problèmes des pays développés et des pays en voie de développement de chaque région. Il note avec satisfaction que, pour la première fois, le Conseil économique et social a donné au Secrétaire général de la CRD la possibilité de prendre la parole devant lui sur les activités de cette organisation et les efforts de développement entrepris conjointement par l'Iran, le Pakistan et la Turquie.

26. En ce qui concerne plus particulièrement le rapport annuel de la CESAP (E/5656), le représentant de l'Iran partage l'avis selon lequel la trente et unième session de la CESAP devrait être considérée comme une occasion excellente d'apporter une contribution régionale concrète à l'instauration du nouvel ordre économique international; ses décisions et résolutions représentent l'apport de la région à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale et cet apport est substantiel. La trente et unième session de la CESAP a abouti à l'adoption d'importantes résolutions et décisions dans le domaine de la planification du développement, du transfert des techniques, des trans-

ports maritimes et des ports, de la mécanisation agricole et du rôle des femmes dans le développement. La délégation iranienne attache une importance particulière à la résolution 157 (XXXI) relative au plan d'action régional pour le renforcement du rôle des femmes dans le développement. Elle pense que la participation active des femmes aux efforts de développement est devenue une nécessité impérieuse; sur le plan national, l'Iran a pris d'importantes mesures en vue d'accélérer l'intégration des femmes au développement économique et social. La délégation iranienne appuie les efforts du Secrétaire exécutif qui visent à assurer la mise en œuvre du plan d'action et la prochaine création d'un centre d'information et de recherche pour la promotion du rôle des femmes dans le développement. Le Gouvernement iranien contribuera aux premières dépenses, à concurrence de 500 000 dollars.

27. Le Gouvernement iranien appuie aussi le programme de travail et l'ordre de priorité pour 1975-1977 dans le domaine de l'alimentation, de l'énergie, des matières premières, du transfert des techniques, etc. La délégation iranienne partage l'espoir exprimé par la Commission que la CESAP sera prochainement désignée comme institution chargée de l'exécution des projets régionaux.

28. L'organisation de la Conférence préparatoire régionale sur les établissements humains, en juin 1975 à Téhéran, qui a fourni l'occasion d'échanger utilement des vues sur les problèmes particuliers que rencontrent les pays en voie de développement dans le domaine de l'environnement et la création récente de l'Union asiatique de compensation ont contribué à promouvoir la coopération régionale dans le domaine du milieu humain et des problèmes commerciaux et monétaires.

29. Enfin, la délégation iranienne se félicite de la décision prise par les secrétaires exécutifs de se réunir par roulement au siège des différentes commissions régionales afin de se consulter et d'échanger des vues (E/5700, par. 9), et elle espère que cela favorisera un renforcement de la coopération interrégionale.

30. M. MAHMOUD (Pakistan) félicite les secrétaires exécutifs des cinq commissions régionales de la qualité de leurs rapports annuels et, plus particulièrement, le Secrétaire exécutif de la CESAP sous la conduite duquel la Commission a utilement travaillé.

31. Il ressort des rapports à l'examen que la situation économique internationale doit être considérée plus qu'auparavant comme un tout. L'interdépendance de l'économie mondiale exige une coopération. Les commissions régionales ont un rôle important à jouer à cet égard car, en favorisant la coopération et la compréhension régionales, elles peuvent servir de pont entre les politiques économiques nationales et mondiales. Les rapports montrent aussi de quelle façon le bien-être et le développement d'une région dépendent et même bénéficient du développement et du bien-être d'autres régions et comment le développement et la planification au niveau régional peuvent contribuer au développement des pays de la région.

32. Comme le représentant de l'Iran, le représentant du Pakistan note avec satisfaction que la CRD participe pour la

première fois à une session du Conseil économique et social. Cette organisation a été créée afin de promouvoir la collaboration entre les pays de la sous-région dans le domaine du développement économique et, bien qu'on n'ait pas enregistré de résultats spectaculaires à ce sujet, on observe un début de coopération dans le domaine du commerce, de l'industrie et des techniques. Le Pakistan est fermement convaincu qu'une organisation sous-régionale comme celle-ci peut jouer un rôle important dans le développement économique des pays, pour autant qu'on identifie les problèmes économiques et politiques fondamentaux. La coopération régionale a de nombreuses facettes. Partant du niveau sous-régional, elle s'élève jusqu'aux niveaux régional, interrégional et international. Cette organisation est une sorte de pont entre la CESAP, la CEAO et la CEE.

33. A sa trente et unième session, la CESAP a étudié en détail la question de l'examen et de l'évaluation, à mi-chemin de la Décennie, des progrès réalisés dans l'application, au niveau de la région, de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Elle a noté avec inquiétude que la détérioration de la situation internationale continuait d'influer profondément et défavorablement sur les pays en voie de développement de la région. Les pénuries alimentaires, la hausse des prix des produits et des facteurs de production indispensables, l'inflation généralisée accompagnée de récession dans de nombreux pays développés à économie de marché, l'instabilité du système monétaire international, la situation dans le domaine de l'énergie, la chute des prix des matières premières, le danger d'un regain de protectionnisme commercial, tous ces facteurs se sont opposés au développement. Les progrès accomplis par les pays en voie de développement membres de la CESAP dans la réalisation des objectifs de la Stratégie continuent d'être inégaux et, dans l'ensemble, peu satisfaisants.

34. La délégation pakistanaise approuve le programme de travail intégré et orienté vers l'action et l'ordre de priorité établi pour 1975-1977 qui font l'objet du chapitre IV du rapport de la CESAP. Les cinq domaines prioritaires — alimentation, énergie, matières premières, ressources financières extérieures et transfert des techniques — méritent à juste titre une attention particulière.

35. La délégation pakistanaise a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport du Secrétaire général sur les efforts des Nations Unies pour la promotion et le développement des exportations (E/5619). Il est encourageant de constater que des progrès notables ont été accomplis dans la coordination des efforts de promotion et de développement des exportations entre les diverses institutions des Nations Unies. Pour un pays en voie de développement comme le Pakistan, la promotion des exportations revêt une grande importance car elle est étroitement liée au développement économique. Le domaine de la promotion et du développement des exportations exige donc des efforts concertés de la part du système des Nations Unies dans l'octroi d'une aide aux pays en voie de développement.

36. M. VINUESA SALTO (Espagne) déclare que le Gouvernement espagnol attache une grande importance aux travaux de la CEE, d'autant plus qu'avec la troisième phase

de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe la Commission pourrait être chargée de nouvelles tâches capitales.

37. Au sujet du rapport annuel de la Commission (E/5651), la délégation espagnole tient à signaler les difficultés que présente pour certains pays de moindre développement la complexité croissante des travaux accomplis par la Commission et ses nombreux organes subsidiaires. Le volume de leur documentation est tel qu'un ministère n'y suffit pas. Pour accélérer ses relations avec les administrations nationales, la Commission procède souvent par contact direct avec les organes compétents, ce qui pose de nombreux problèmes de coordination entre départements ministériels. La délégation espagnole estime que le système des contacts directs devrait être réduit au minimum pour que s'améliore la coordination à l'échelon national, condition indispensable pour éviter les doubles emplois, et concentrer les travaux dans les domaines prioritaires.

38. La délégation espagnole insiste aussi sur la nécessité de coordonner les activités le plus possible, tant au sein de la CEE qu'avec les autres organisations internationales. En outre, c'est avec satisfaction qu'elle verrait la CEE se préoccuper de problèmes économiques intrarégionaux qui ne dépendent pas des relations Est-Ouest. L'aggravation de la situation économique dans la région de la CEE a conduit bien des pays à adopter des politiques restrictives à la suite de la crise du pétrole, tant pour juguler l'inflation que pour limiter les déficits de balance des paiements. En ce qui concerne l'Espagne, l'application de ces politiques s'est traduite par une diminution des exportations et du nombre des entrées de touristes et par la cessation des sorties d'émigrants. Le Gouvernement espagnol voudrait que la CEE se préoccupe plus directement de ces problèmes.

39. Enfin, la délégation espagnole trouve intéressante l'initiative prise par la CEPAL au cours de sa seizième session, et qui consiste à établir une relation fonctionnelle entre les commissions régionales et le nouveau Centre d'information et de recherche sur les sociétés transnationales de l'ONU. Elle aimerait que cette question soit abordée prochainement.

40. M. KACIMAIWAI (Fidji) dit que la délégation de Fidji apprécie la qualité des travaux accomplis par les commissions régionales au cours d'une année difficile et rend un particulier hommage au Secrétaire exécutif de la CESAP.

41. Etant donné le nombre d'habitants de la région de la CESAP par rapport aux ressources dont elle dispose, les plus grands efforts sont nécessaires si l'on veut que tous aient accès au fruit du développement économique et social. C'est pourquoi plus que dans aucune autre région, il importe de rationaliser constamment la relation entre développement économique et social et activités concernant la population. La délégation de Fidji prend donc plaisir à voir que dans son rapport annuel (E/5656) la CESAP indique qu'elle accorde une constante attention aux questions de population. Le triple objectif défini au paragraphe 174 du rapport cadre avec le plus urgent des impératifs de développement de la région, qui est d'adapter sa stratégie démographique au rythme général de ses progrès écono-

miques et sociaux. C'est pourquoi la délégation de Fidji pense qu'on devrait affecter à la région de la CESAP une part plus importante des ressources financières du FNUAP.

42. La délégation de Fidji estime que la résolution 157 (XXXI) de la CESAP (Plan d'action régional pour le renforcement du rôle de la femme dans le développement) est conforme à la nécessité de rationaliser encore les activités en matière de population et elle en approuve l'adoption.

43. L'étendue de la région de la CESAP et la dispersion des pays insulaires y confèrent une importance extrême aux moyens de transport. Aussi la délégation de Fidji approuve-t-elle l'importance accordée à ce problème au paragraphe 327 du rapport de la CESAP, et appuie-t-elle la résolution 160 (XXXI) intitulée "Dispositions concernant le transport maritime et les ports", tout particulièrement les subdivisions *a* et *b* du deuxième alinéa du préambule. La création d'un organe unique pour le transport maritime et les ports, telle qu'elle est envisagée au paragraphe 1 du dispositif, renforcera la coordination régionale dans ce domaine essentiel.

44. La délégation de Fidji approuve également la résolution 154 (XXXI) intitulée "Déclaration de New Delhi : contribution de la région à l'instauration d'un nouvel ordre économique international". Elle appuie également la résolution 156 (XXXI) intitulée "Etablissement du Centre asiatique de la machine agricole", car elle considère que, dans une région où une grande partie de la population vit de l'agriculture, tout effort visant à améliorer la productivité et la production agricoles est essentiel au développement de la région, et que la création du centre en question constitue un pas dans la bonne direction.

45. La délégation de Fidji appuie aussi la résolution 159 (XXXI) de la CESAP sur le Centre régional de transfert des techniques. La création d'un tel centre correspond en effet aux besoins de la région où, comme pour tous les pays en voie de développement, le transfert des techniques revêt une grande importance tout en exigeant une certaine sélectivité. Elle appuie de même les autres résolutions ainsi que le programme intégré de travail.

46. La délégation de Fidji note avec satisfaction que le nouveau nom de la Commission comporte la mention du Pacifique. C'est en effet l'indice qu'on reconnaît l'importance que prend le Pacifique sud dans le développement de l'ensemble de la région de la CESAP. Elle se plaît aussi à relever, au paragraphe 57 du rapport, que la coopération s'accroît entre la CESAP et le Bureau de coopération économique du Pacifique sud.

47. Les catastrophes naturelles qui frappent constamment la région prélèvent un lourd tribut sur ses ressources et affectent ses efforts de développement. Aux îles Fidji, Tonga et Samoa, les dévastations causées par les cyclones tropicaux étouffent les motivations qu'exige le développement. La délégation de Fidji voudrait que dans les diverses parties de la région comme sur le plan interrégional les secours en cas de catastrophes fassent l'objet d'une plus grande coordination.

48. La délégation de Fidji se joint aux autres délégations de la région qui ont demandé que le PNUD alloue des fonds aux commissions régionales pour couvrir leurs frais généraux d'organisations chargées de l'exécution de projets du PNUD. Elle apprécie la qualité des travaux accomplis par les commissions régionales au cours de l'année écoulée et espère qu'à l'avenir elles feront preuve du même dévouement.

49. M. LONGERSTAEY (Belgique) déclare que la délégation belge attache beaucoup d'intérêt aux travaux de la CEE, dont la trentième session, en avril 1975, a été essentiellement une session de réflexion. En effet, la transformation des courants et des structures économiques a amené les pays membres à examiner plus attentivement les tâches de la Commission et à s'interroger sur l'avenir de la coopération régionale. En outre, l'ombre d'une éventuelle reprise de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a continué de se projeter sur les débats. Il ne sera possible de donner une réponse aux questions soulevées par le Secrétaire exécutif dans son rapport sur les activités futures de la Commission qu'à partir de l'année prochaine, lorsque les gouvernements auront étudié les incidences de la Conférence sur les travaux de la Commission.

50. Le débat général sur les activités futures de la CEE a permis de mieux évaluer la place de la région européenne dans l'économie mondiale. Le Secrétaire exécutif a souligné, à juste titre, l'interdépendance fondamentale des problèmes contemporains et rappelé que le caractère régional de la Commission ne l'isole pas des problèmes mondiaux. C'est pourquoi la délégation belge a appuyé la proposition du Secrétaire exécutif visant à améliorer les échanges d'informations et de données d'expérience entre les commissions régionales.

51. La Belgique souscrit aux propositions qui ont pour but d'améliorer et de rationaliser les méthodes de travail actuelles en concentrant les activités des divers organes sur les problèmes essentiels, en coordonnant les aspects communs et en intégrant le tout dans un ensemble cohérent pour aboutir à une plus grande efficacité. Elle estime, en effet, qu'en matière d'intégration et de coordination des programmes de travail des organes subsidiaires l'application de ces propositions marquera un progrès incontestable.

52. En ce qui concerne le document sur les économies d'énergie¹, la délégation belge appuie la décision qui charge le Secrétaire exécutif de convoquer une réunion d'experts. La tâche de ces derniers se limitera à étudier le document en vue de faire des recommandations sur les travaux que la Commission pourrait entreprendre pour économiser l'énergie ou améliorer l'efficacité de son emploi dans la région.

53. La Belgique attache beaucoup d'importance au développement des échanges Est-Ouest, et c'est pourquoi elle accorde tant d'intérêt aux séminaires consacrés à cette

question. Le séminaire le plus récent, qui a eu lieu à Genève du 13 au 18 mai 1975, a porté essentiellement sur la promotion du commerce Est-Ouest par la commercialisation des licences. On y a également abordé les questions du savoir-faire, des brevets, des marques de fabrique et du crédit-bail.

54. La Belgique a porté beaucoup d'intérêt à l'enquête que le Secrétaire exécutif a faite en 1973 sur les activités des organismes nationaux de promotion des exportations dans les pays de la CEE les moins développés, ainsi qu'aux consultations entreprises avec ces pays pour cerner les problèmes méritant d'être approfondis. Elle approuve les initiatives prises par la Commission pour favoriser indirectement la promotion des échanges.

55. Si donc, en 1975/76, la CEE poursuit ses activités dans les mêmes domaines que par le passé, elle s'emploiera à les rendre plus efficaces par une meilleure coordination et une plus grande intégration. En outre, elle a l'intention, dès la prochaine session, de concevoir une nouvelle collaboration interrégionale, en tenant compte des résultats de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

56. L'importance que la Belgique attache aux travaux de la CEE ne l'empêche nullement de saluer les entreprises compétentes et courageuses des autres commissions régionales dont les efforts, malgré les difficultés, font progresser leurs membres sur la voie du développement économique. C'est dans cet esprit qu'elle peut accepter, à quelques nuances près, le rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs des commissions régionales. Elle apprécie, par ailleurs, les efforts accomplis par les Nations Unies pour promouvoir le développement des exportations dans le cadre des commissions régionales et de certaines organisations mondiales comme le Centre CNUCED/GATT du commerce international, l'ONUDI ou la FAO (voir E/5619). Elle s'associe à ces efforts par des projets et des activités de formation.

57. M. CORDOVA MOYANO (Argentine) rend hommage aux secrétaires exécutifs des commissions régionales pour leurs rapports qui offrent un panorama complet des travaux des commissions régionales et une première évaluation de leurs résultats.

58. Pour pouvoir contribuer à la solution des problèmes du monde actuel, il faut d'abord appliquer son attention aux problèmes de sa propre région. Aussi l'exposé du Secrétaire exécutif de la CEPAL présente-t-il un intérêt particulier pour l'Argentine. C'est, en effet, dans le cadre de l'Amérique latine que s'exercent en premier lieu les activités de coopération de ce pays. L'intensification des efforts d'intégration et l'accroissement de la coopération entre pays en développement revêt une importance fondamentale pour les diverses régions, et, à cet égard, la CEPAL offre un excellent cadre pour examiner les problèmes particuliers, mener à bien les études nécessaires, exécuter les projets qui apporteront aux problèmes un commencement de solution.

59. La délégation argentine pense qu'au-delà de la rénovation des structures du système des Nations Unies il existe des éléments permanents comme la collaboration entre commissions régionales et le rôle qu'elles doivent jouer en

¹ "Etude sur les mesures prises, ou qui pourraient être prises, en vue d'assurer plus d'économie et d'efficacité dans l'extraction, la transformation, le transport et l'utilisation de l'énergie dans la région de la CEE" (E/ECE/883 et Add.1).

coopération avec les autres organismes des Nations Unies. Un monde interdépendant exige une conception intégrée des problèmes et l'Argentine estime qu'il faut développer la collaboration pour qu'elle réponde aux nécessités nouvelles.

60. La délégation argentine est convaincue de l'importance que revêtent les évaluations de la Stratégie internationale pour le développement auxquelles on a procédé à l'échelon régional. L'Evaluation de Chaguaramas adoptée par la CEPAL [résolution 347 (XVI)] constitue pour l'Amérique latine une forme de participation à l'étude et à la solution des problèmes concernant les pays du monde entier.

61. M. TANK (Etats-Unis d'Amérique) estime que les rapports des commissions régionales et leurs activités au cours de l'année considérée illustrent le rôle de la coopération régionale dans la promotion des objectifs de développement économique dans toutes les régions du monde. Le Gouvernement des Etats-Unis attache une importance particulière à la résolution 1896 (LVII) du Conseil économique et social concernant la décentralisation des activités opérationnelles en faveur des commissions régionales et espère qu'il sera donné suite à la recommandation des secrétaires exécutifs d'effectuer rapidement et systématiquement le transfert des fonctions d'organisations chargées de l'exécution de projets (E/5700, par. 39) pour qu'elles participent davantage à la planification et à la coordination de l'assistance du PNUD dans le cas des projets régionaux et interrégionaux.

62. Bien que les Etats-Unis d'Amérique soient membres de trois seulement des commissions régionales, le Gouvernement des Etats-Unis a suivi de près les activités de chacune d'elles. Ainsi, les Etats-Unis d'Amérique sont représentés à la CEA par un observateur, mais ils n'en appuient pas moins ses activités en matière de développement de l'élevage, de commerce des produits agricoles et de formation de la main-d'œuvre et ils ont versé 1 million de dollars pour financer les équipes de conseillers en développement pour l'Afrique orientale.

63. La délégation des Etats-Unis relève que les secrétaires exécutifs indiquent dans leurs rapports que la situation économique défavorable qui dure depuis deux ans a profondément touché chacune de leurs régions. L'inflation, une balance commerciale déficitaire, le coût de l'énergie et les bouleversements monétaires ont entraîné partout une augmentation du chômage, une stagnation économique et un malaise social. Les rapports des secrétaires exécutifs mettent en lumière plus que jamais l'interdépendance des pays de toutes les régions; ainsi, le déclin économique de la région européenne a eu de graves conséquences pour les pays en voie de développement. La baisse de la demande de matières premières conjuguée avec la hausse du prix du pétrole a eu pour résultat des déficits commerciaux sans précédent dans les pays en voie de développement. La récession s'étend rapidement à l'économie mondiale mais la prospérité se diffuse lentement. C'est à juste titre que le Secrétaire exécutif de la CEE a conseillé aux gouvernements de résoudre leurs problèmes en adoptant des mesures propres à encourager la croissance.

64. La reprise de la croissance et de l'expansion dans les pays industrialisés constitue en effet un facteur clef dans l'amélioration de la situation économique des pays en voie de développement. La coopération entre les pays de la région européenne devrait offrir de nouvelles possibilités pour le commerce et autres activités économiques qui auront des répercussions sur les pays en voie de développement. Sans négliger l'importance de l'interdépendance économique, on a prêté de plus en plus d'attention à la nécessité pour les pays en voie de développement d'arriver à l'autosuffisance, et le Secrétaire exécutif de la CESAP a appelé l'attention sur cet aspect de la Stratégie internationale du développement et sur les objectifs sociaux de la croissance économique. C'est ainsi qu'il a fait observer que les problèmes à plus long terme de sa région exigeaient des changements fondamentaux dans les stratégies de développement. Par ailleurs, la délégation des Etats-Unis espère que les activités en matière de population menées dans cette région seront stimulées par la Conférence mondiale de la population et elle appuie le programme de travail de la CESAP pour les deux prochaines années.

65. Enfin, la délégation des Etats-Unis espère que les possibilités de coopération interrégionale seront étudiées encore plus à fond et elle se félicite de l'intensification de la coopération interorganisations dans les différentes régions. Dans l'ensemble, elle est satisfaite des programmes de travail des commissions régionales et des activités envisagées pour l'avenir; elle se prononce donc pour l'adoption des rapports des commissions.

66. M. DUGERSUREN (Mongolie) fait observer que la Mongolie attache une grande importance aux commissions régionales qui représentent le Conseil économique et social sur le terrain et peuvent jouer un rôle utile dans la promotion d'une plus vaste coopération, d'une compréhension mutuelle, de la confiance et de relations pacifiques entre les Etats. Le processus de détente internationale ouvre de nouveaux horizons aux commissions régionales dans la mesure où elles peuvent encourager le développement socio-économique et la coopération sous-régionale et régionale. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la fin de la guerre en Indochine et le processus de décolonisation en Afrique stimulent la coopération régionale dans de nombreux domaines. Un climat de paix et une coopération politique et économique et autre vont de pair et se complètent et, si les commissions régionales ne se contentent pas de jouer le rôle de spectateurs passifs, elles contribueront à l'application des dispositions de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

67. Rappelant que la Mongolie est membre de la CESAP, M. Dugersuren relève l'intérêt de la trente et unième session de la Commission qui a examiné la situation économique des pays de la région à la lumière des buts et des objectifs de la Stratégie internationale du développement et de la Déclaration déjà mentionnée, et qui a formulé le programme de travail et les priorités pour 1975-1977. La délégation mongole estime que l'une des caractéristiques louables de la Commission est qu'elle met de plus en plus l'accent sur une optique intégrée des questions de développement et elle se félicite des consultations organisées par le

Secrétaire exécutif avec les gouvernements des pays membres de la Commission car elles permettent de formuler des programmes mieux à même de répondre aux réalités, aux besoins et aux demandes des pays de la région.

68. La délégation mongole voit également d'un œil favorable la réorganisation de l'appareil de conférences au sein de la CESAP et tient à souligner que l'augmentation de l'efficacité de la Commission et de ses organes subsidiaires constitue la question clef à cet égard. Il s'agit en effet, pour la Commission, de se concentrer sur les problèmes vraiment cruciaux qui présentent un intérêt à long terme et d'éviter les doubles emplois, les chevauchements et la dispersion des ressources.

69. Quant aux activités futures, la Commission devrait prêter de plus en plus d'attention aux mesures propres à remédier aux difficultés rencontrées par l'économie des pays d'Indochine dévastés par la guerre. Bien que l'effort des populations intéressées doive jouer un rôle décisif, une sorte de mobilisation régionale devrait sans aucun doute exercer une influence sensible sur l'économie de ces pays.

70. Pour plusieurs raisons dues au passé politique, économique, social et géographique différent des pays de la région, tous les pays n'ont pas eu la possibilité de participer activement aux travaux de la Commission et de tirer parti des divers types de projets régionaux. C'est pourquoi la délégation mongole estime que la CESAP devrait s'efforcer d'assouplir son programme de travail de façon que tous les pays de la région puissent, sur un pied d'égalité, bénéficier de l'effort de coopération déployé à l'échelon régional.

71. Enfin, la délégation de fonctions d'exécution à la Commission devrait lui permettre d'améliorer son efficacité et sa capacité de promouvoir le progrès socio-économique et la coopération régionale.

72. Selon M. FERNAND-LAURENT (France), l'idée de l'interdépendance des problèmes économiques mondiaux et l'effort de coopération qu'elle exige, dans une conjoncture changeante et instable, domine les débats de la présente session du Conseil économique et social. C'est pourquoi l'exercice d'examen et d'évaluation à mi-parcours de la Stratégie internationale du développement, conjugué avec les préparatifs de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, doit permettre de situer les problèmes dans une perspective réaliste dynamique et de faciliter l'établissement progressif d'un nouvel ordre économique international. C'est en gardant présent à l'esprit cet aspect essentiel de la mission des commissions régionales que la délégation française tient à formuler quelques observations sur leurs activités.

73. En ce qui concerne la CESAP, dont les pays membres représentent la moitié de la population mondiale, M. Fernand-Laurent déclare qu'elle a manifesté le souci de préparer l'avenir en intégrant avec pragmatisme les leçons du passé et les réalisations du présent. Dès 1951, la Commission, à sa septième session, tenue à Lahore, avait su régler l'épineux problème de la participation aux travaux de

la Commission de certains membres extérieurs à la région², participation qui prend plus que jamais sa valeur dans le contexte actuel de l'économie mondiale. Parmi les grands projets de la Commission, celui du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong mérite, aux yeux du Gouvernement français, une mention particulière. Alors que plusieurs de ses membres entrent dans la phase de reconstruction de leur économie, ses travaux devraient prendre toute leur valeur comme élément de la politique de développement axée sur la recherche d'une plus grande autonomie.

74. Pour faire face à sa tâche, la Commission doit pouvoir utiliser, outre ses moyens propres, le concours qu'elle reçoit des Nations Unies et des institutions spécialisées et, à cet égard, la délégation française se félicite de la réorganisation de l'appareil de conférences de la Commission et de la décision de créer un conseil d'administration intergouvernemental unique pour les quatre instituts régionaux. La délégation française approuve l'adoption d'un programme de travail intégré et orienté vers l'action pour la période 1975-1977, particulièrement dans les domaines prioritaires que sont l'alimentation, l'énergie, les matières premières, les ressources financières externes et le transfert des techniques. Elle souhaite que soit renforcée l'application de la résolution 1896 (LVII) par laquelle le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de prendre, en consultation avec l'Administrateur du PNUD, les dispositions nécessaires pour déléguer aux commissions régionales les fonctions d'exécution des projets régionaux, sous-régionaux et interrégionaux financés par le PNUD. De même, les institutions spécialisées et le FNUAP devraient faire un effort particulier pour mettre un maximum de moyens à la disposition de la Commission.

75. Se tournant vers les activités de la CEPAL, le représentant de la France est heureux de constater que les qualités d'homme d'action du Secrétaire exécutif ont eu sur la marche des travaux de la Commission un effet stimulant. Au cours des années 60, le Gouvernement français a suivi avec attention les efforts de M. Raúl Prebisch en vue de l'élaboration d'une doctrine latino-américaine du développement et de la formation des instruments humains de cette politique de promotion solidaire, tels que l'Institut latino-américain de planification économique et sociale et le Centre latino-américain de démographie. Il faut maintenant porter au crédit de son successeur, M. Iglesias, le développement des relations interrégionales, notamment entre les Antilles et le continent. C'est dans un esprit de confiance en l'avenir que la délégation française accueille dans l'ensemble avec satisfaction les résultats de la trente et unième session de la Commission et s'associe à l'adoption de l'Evaluation de Chaguaramas.

76. Pour ce qui est de la CEA, M. Fernand-Laurent pense que l'exposé du Secrétaire exécutif a bien montré les obstacles que rencontre dans son développement ce continent aux prises avec certains aspects structurels de la pauvreté et qui subit, de plus, les effets de catastrophes

² Voir à ce sujet le rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient : *Documents officiels du Conseil économique et social, quatorzième session, Supplément No 3.*

naturelles telles que la sécheresse prolongée et la désertification. Consciente de la gravité de cette situation, la France s'est efforcée d'apporter son concours aux Etats africains éprouvés et leur consacre la plus grande partie de son aide bilatérale. Cette aide est axée principalement sur le développement de l'agriculture, et a été particulièrement substantielle en ce qui concerne la lutte contre les conséquences de la sécheresse dans le Sahel et le développement de l'infrastructure routière, d'une importance vitale pour le désenclavement des Etats sans littoral et la promotion du commerce interrégional.

77. Passant à la CEAO, le représentant de la France a fait observer que le contraste est grand entre la description de la pauvreté africaine et le tableau d'une région affectée par un afflux soudain de ressources financières. Ainsi, d'un côté, des revenus nationaux parmi les plus bas du monde, certains atteignant à peine 100 dollars par an et par habitant; de l'autre, le plus élevé jamais atteint, le record étant de plus de 8 500 dollars par personne. Mais ce brusque surcroît de moyens monétaires pose presque autant de problèmes qu'il en résout, accentue le déséquilibre interne et externe et contribue, par un excès de liquidités, aux tensions qui affectent le système monétaire mondial. Cependant, comme dans le cas des pays pauvres, l'économie des pays de la région demeure vulnérable par manque de diversification des productions et à cause de l'incertitude financière. Cet état de fait illustre l'interdépendance qui caractérise plus que jamais l'économie mondiale. L'exposé du Secrétaire exécutif a montré que cette jeune commission peut contribuer à réorienter rationnellement les flux financiers vers les secteurs sous-développés de la région et vers les pays les plus déshérités du reste du monde.

78. Quant à la CEE, son secrétaire exécutif a montré combien les Etats membres de la région étaient, malgré la diversité de leurs approches, conscients de leur responsabilité collective vis-à-vis des autres régions du monde et spécialement des pays en voie de développement. Il a exprimé la confiance des pays de la région que la coopération industrielle, commerciale et technique entre les pays membres de la région servira au bien commun de l'ensemble du monde. Depuis son origine, la Commission a

pour vocation particulière de stimuler les échanges entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et la délégation française est convaincue qu'elle restera fidèle à cette vocation. De plus, elle sera sans doute encouragée à approfondir et à multiplier ces échanges par la volonté politique des gouvernements qui s'exprimera dans les déclarations finales de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

79. Le représentant de la France est convaincu que les activités de la CEE convergeront avec les efforts des autres commissions régionales pour donner des suites pratiques aux grandes orientations qui ont fait l'objet d'un consensus lors des récentes conférences mondiales sur l'alimentation et sur l'industrialisation et aux orientations qui seront arrêtées lors de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

80. En conclusion, il est évident que les Etats doivent se montrer de plus en plus solidaires pour faire face aux graves dangers qui menacent l'économie mondiale, et les commissions régionales forment un réseau à travers lequel cette solidarité peut et doit trouver une expression privilégiée. Pour cela, les commissions ne doivent pas interpréter trop étroitement leur mandat et doivent éviter de se replier sur elles-mêmes. Il est donc souhaitable que les commissions renforcent leurs liens et multiplient leurs échanges d'informations et leurs travaux menés en commun. A cet égard, la décision des secrétaires exécutifs de tenir alternativement au siège de chaque commission régionale l'une de leurs deux réunions annuelles semble un pas dans la bonne direction. Par ailleurs, le Siège de l'ONU, la CNUCED, le PNUD et les institutions spécialisées doivent faire preuve d'une volonté de décentralisation et, en contrepartie, les commissions doivent tenir compte des décisions prises à l'échelon mondial par les Nations Unies et éviter d'aller au-delà des mesures prises par l'organe central compétent. Comme l'action des commissions régionales doit être subordonnée à une certaine vision d'ensemble, c'est, de l'avis de la délégation française, au Conseil économique et social qu'il appartient d'assurer ce rôle de direction doctrinale.

La séance est levée à 12 h 45.

1970^e séance

Mardi 15 juillet 1975, à 15 h 10

Président : M. I. A. AKHUND (Pakistan)

E/SR.1970

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération régionale (*suite*) [E/5608/Rev.1, E/5608/Add.1, E/5619, E/5651, E/5656, E/5657 et Corr.2, E/5658, E/5700, E/5721, E/5722 et Corr.1, E/5723, E/L.1665]

1. Pour M. DIETZE (République démocratique allemande), il ressort des rapports des commissions régionales

et des déclarations faites par leurs secrétaires exécutifs que grâce aux progrès de la détente, les conditions dans lesquelles œuvrent ces commissions se sont améliorées. Toutefois, il reste beaucoup à faire et les commissions régionales devraient davantage s'employer à promouvoir la limitation des armements et le désarmement, car la politique des monopoles d'armement aggrave la crise, elle absorbe d'énormes ressources et freine le développement de relations économiques harmonieuses. Ainsi, M. Dietze est